

Bouillargues
en Costières

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIMES METROPOLÉ

Maire de BOUILLARGUES
Maire de Ville
Président municipal
30200 Bouillargues
Tél : 04.66.20.10.86
Fax : 04.66.20.44.96

Chargé d'étude :
SFI
urbanisme

434 rue Etienne Lenoir
30000 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adesfi@wanadoo.fr

Plan cadastral source :
DGP 2015

Système de coordonnées :
RGPS - Projection Lambert 93

Avec le concours de
SPI GRAPHIC

Société de services
Plans informatiques
Tél : 04.67.12.24.63
Métier : 06.48.14.31.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

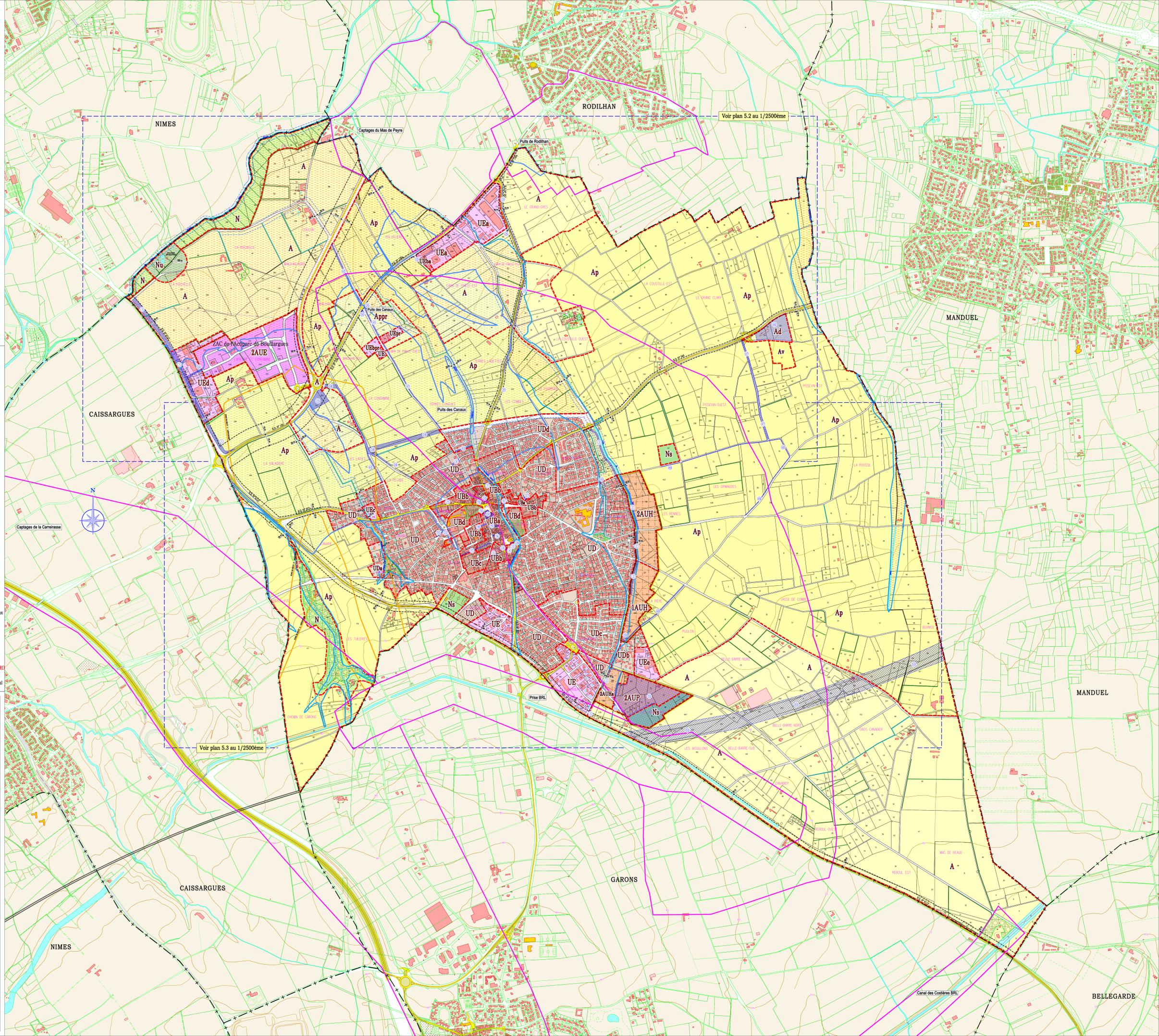
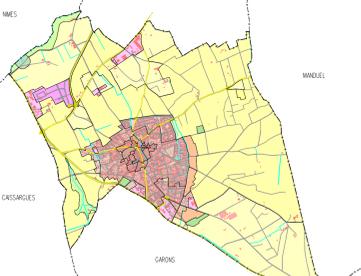
5.1

Approbation du POS : DCM du 29 octobre 1980
Prescription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 24 avril 2009
Arrêt du projet de PLU : DCM du 3 mars 2015
Approbation du PLU : DCM du 26 novembre 2015

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'omission, d'erreur, de manque. Les plans sont répétés être vus, ventilés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

Commune de Bouillargues
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Zonage - Plan général
Echelle : 1/7500ème



LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

A. Les zones et les secteurs

- Les zones urbaines (U)**
- UB** Zone à vocation mixte (centre ancien)
 - UD** Zone à vocation principale d'habitat
 - UE** Zone à vocation principale d'activité économique
- Les zones agricoles (A)**
- A** Zone agricole
- Les zones naturelles (N)**
- N** Zone naturelle
- Les zones à urbaniser (AU)**
- 1AUH** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (ouverture à l'urbanisation ultérieure)
 - 2AUH** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (ouverture à l'urbanisation immédiate)
 - 2AUE** Zone à urbaniser à vocation principale d'activité économique (ouverture à l'urbanisation immédiate)
 - 2AUP** Zone à urbaniser à vocation principale d'équipements publics (ouverture à l'urbanisation immédiate)

B. Les autres indications

- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1 du code de l'urbanisme
- Haies à protéger au titre du L123-1-5 III.2° du code de l'urbanisme
- Site à protéger au titre du L123-1-5 III.2° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général / espace vert / élargissement - création de voie
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)
- Marges de recul des constructions le long des axes routiers
- Marges de recul des constructions le long des cours d'eau et vallats
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur à l'intérieur duquel la réalisation de programmes de logements comportant des logements localisés sociaux bénéficie d'une majoration du volume constructible (Article L127-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur où au moins 30% des programmes de logements doivent être affectés à des logements localisés sociaux (article L123-1-5 L.4° du code de l'urbanisme)

2. Prescriptions reportées sur le PLU

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Prise BRL
- Périmétre de protection éloignée des captages
- Zone de bruit de l'aérodrome de Nîmes - Garons
- Zone inondable issue du PPRI Vistre approuvé le 4 avril 2014
- Report indicatif (se référer au plan et dossier du PPRI)
- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone inondable par ruissellement pluvial

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement de la RD 6113	Département	24513
2	Aménagement du vallat de la Rière	Commune	9045
3	Aménagement de l'ancien chemin de Vauvert à Manduel	Commune	884
4	Elargissement de la RD 257	Commune	28
5	Aménagement de la rue de la cave coopérative	Commune	255
7	Aménagement de la RD 346	Commune	248
8	Aménagement de la rue de la Fontaine	Commune	61
9	Création d'une rue	Commune	506
10	Aménagement de la rue des maçons	Commune	133
12	Aménagement de la place de l'Eglise	Commune	256
13	Aménagement du carrefour RD 135 / Chemin d'exploitation	Commune	151
14	Création d'une place publique	Commune	110
15	Aménagement de la rue Michel	Commune	202
16	Aménagement de la rue du plan	Commune	255
17	Aménagement de l'impasse de la rue des oliviers	Commune	872
18	Aménagement de l'impasse des iris	Commune	462
19	Elargissement de la RD 257	Commune	8
21	Aménagement rue de la Condaminie et rue Cambon	Commune	3
22	Aménagement du carrefour avenue de Provence	Commune	82
24	Aménagement du carrefour cave coopérative, République et Grand Rue	Commune	43
25	Aménagement du débouché du chemin communal sur la route de Rodilhan	Commune	39
26	Aménagement du débouché du chemin communal N°7 sur la RD 135	Commune	120
28	Elargissement de la rue Pont de la République	Commune	120
29	Réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales	Commune	151
30	Elargissement de la rue de Rodilhan	Commune	137
31	Aménagement RD 257	Département	3933
34	Création d'un accès à la zone 2AUE	Commune	1110
35	Aménagement des abords du carrefour giratoire et création des bassins de rétention d'eaux pluviales	Commune	8770
37	Création de places de stationnement	Commune	240
38	Création d'une voie communale	Commune	21357
39	Élargissement de la voie de desserte des zones 1AUJ	Commune	1367
40	Mise en place d'un réseau d'eaux usées	Commune	657
41	Elargissement de la voie communale	Commune	4911
42	Elargissement de la voie communale	Commune	2989
43	Elargissement de la voie communale	Commune	1502
45	Aménagement du carrefour et élargissement du chemin de Pissevin	Commune	258
46	Extension du site de la déchèterie intercommunale	Commune	26138
47	Elargissement de la voie communale	Commune	5097
48	Elargissement de la voie communale	Commune	7857
50	Création d'une ligne nouvelle TGV	Etat	204969
54	Extension place de la Madone	Commune	1858
55	Zone sportive et équipements publics	Commune	99606